

À l'attention de Madame la Préfète
Préfecture de la Sarthe,
Place Aristide Briand,
72100 Le Mans Cedex 9

Paris, le 30 août 2016,

Objet : Demande d'Autorisation Unique pour exploiter le parc éolien de la Voie verte.

Dossier suivi par : Stéphane AUNEAU - stephane.auneau@neoen.com - Tél. : 07 86 10 40 64

Madame la Préfète,

Je sollicite votre bienveillance pour l'obtention d'une dérogation à l'article R.512-6 du Code de l'Environnement. Elle concerne l'échelle utilisée (1/1000 ème au lieu de 1/200 ème) pour l'établissement du plan d'ensemble de la demande d'autorisation citée en objet.

Cette échelle au 1/1000 ème a été utilisée afin de conserver une présentation sur un format plus commun et ainsi faciliter la lecture des plans de l'ensemble de l'installation et de ses abords immédiats. Le format initialement prévu ne permet pas une lecture cohérente au vu de l'emprise de l'installation.

Dans l'attente de votre agrément, je vous prie de recevoir, Madame la Préfète, mes respectueuses salutations.

Paul-François Croisille

SASU Centrale Eolienne de la Voie Verte